

L'Aigle de Lyon



“NOUS AVONS CRU À LA CHARITÉ” I JN. IV, 15

NUMÉRO 384 - NOVEMBRE 2024

NOTRE CHARTE, ABBÉ C. DU CREST

LA nouvelle Rome s'ouvrit au monde. Prétendant être experte en humanité, elle alla à la rencontre de l'homme de 1962. Elle crut être à la page : elle ne fut qu'à la remorque. Église de tendance toujours en retard pour être tendance...

Dès 1966, c'est-à-dire au lendemain du concile, l'humanisme se démodait : l'antihumanisme théorique d'Althusser et de Foucault, menant entre autres aux études de genre et au transhumanisme devint la référence du moment.¹

Depuis Vatican II, la Rome tendancielle a suivi un certain calendrier, l'obligeant année après année à renoncer à ce que la Rome éternelle avait toujours prêché. Terrain dangereux, pavé par les destructeurs de tout ordre. Chaque nouvel épisode est plus consternant, révélant davantage l'église moderniste comme une disciple attardée, au lieu d'une Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Les fruits de cette ouverture sont amers et sans ambiguïté : la vraie doctrine devient une liste d'options, la pratique religieuse tombe au plus bas, le chemin du Ciel se ferme pour beaucoup d'âmes. Une nouvelle Pentecôte avait été annoncée pour l'Église : l'actuel successeur de Pierre se situe au moment des reniements plutôt qu'au premier sermon, rempli du Saint-Esprit.

Un demi siècle après, cette Rome refuse encore de reconnaître qu'elle erre, en particulier préférant imputer à l'époque des ruines qu'elle laisse. C'est la preuve que la nouvelle Rome ne parvient pas à dialoguer avec le monde, mais seulement au monde périmé d'hier. Une Rome inéluctablement obsolète et muette.

Un évêque s'était battu pendant le concile Vatican II. Il a refusé de soumettre la foi, la liturgie, le catéchisme en les adaptant au monde continuellement mouvant. Rome est éternelle, c'est-à-dire hors du temps : ses principes sont immuables car sa constitution est divine et les modes passagères ne peuvent pas la modifier.



La déclaration du 21 novembre 1974 de monseigneur Lefebvre constitue donc la référence pour tout catholique voulant demeurer fidèle à l'Église de toujours, ce qui nécessite le refus catégorique d'acceptation de la réforme instaurée par Vatican II.

La Fraternité Saint-Pie X est guidée par ces principes fermes et clairs, et regarde cette déclaration comme sa charte, une position de principe, la reprenant à chacun de ses Chapitres généraux : elle reste aujourd'hui encore sa ligne de conduite.

L'Église retrouvera sa grandeur le jour où elle cessera de se diluer dans les ténèbres du monde. Elle retrouvera sa jeunesse, dont les chapelles de la Tradition sont une image d'espérance : jeunesse de la Rome éternelle.

¹ Patrick BUISSON, *La fin d'un monde*, Ed. Albin Michel, 2021, p. 99

LA DÉCLARATION DU 21 NOVEMBRE 1974 EN CAUSES, ABBÉ A. RAMPON

Le 21 novembre 1974, suite à une visite apostolique rocambolesque, Monseigneur Lefebvre rédigea une déclaration qui devint la position de principe de la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. Cinquante années après sa rédaction, cette déclaration conserve toute son actualité. La situation de crise qui la motivait demeure, et s'est même aggravée.

RÉDIGÉE d'un seul trait de plume, le contenu en est riche et concis, ce qui la rend davantage propice à l'exégèse qu'à la synthèse. La philosophie, pourtant, nous fournit des instruments admirables pour tâcher d'approfondir notre connaissance. Parmi eux, l'un des plus pertinents est sûrement l'analyse par les causes.

I - LES QUATRE CAUSES

En philosophie, la cause est premièrement un principe d'être. Toute être a une cause, c'est-à-dire qu'il dépend d'autre chose pour exister. Par exemple, si la vie existe sur terre, c'est en raison de nombreuses causes : de l'oxygène en quantité suffisante, la chaleur et la lumière du soleil, etc. En dernier lieu, c'est Dieu qui est la Cause suprême de tout l'univers, il est le seul qui ne dépende de personne d'autre que lui-même.

Étant un principe d'être, ou autrement dit une raison qui donne à un être son existence, la cause est, par voie de conséquence, un principe d'explication. Car si l'on connaît la cause d'une chose, on sait pourquoi cette chose existe. C'est la question de l'enfant qui cherche à savoir, et qui demande sans cesse : pourquoi ? En cela il cherche la cause. Pourquoi le soleil brille-t-il ? Pour donner de la lumière et de la chaleur à notre planète.

Mais lorsque l'on cherche à savoir, il y a plusieurs types de pourquoi. Pour ce bâtiment a-t-il des murs ? Pour isoler du froid. Pourquoi a-t-il tant de portes de garages ? Car c'est une caserne de pompiers, et il faut que les véhicules puissent en sortir rapidement.

Puisqu'il y a plusieurs pourquoi, il y a plusieurs types de causes. Quatre, nous dit la philosophie. Voyons-les à travers l'exemple, classique mais parlant, d'une statue.

La statue est d'abord construite à partir d'un certain matériau : de la pierre, du bois... C'est ce qu'on appelle la cause matérielle, qui explique ce à partir de quoi une chose est faite. Puis, une statue

a une certaine forme : elle représente un ange, saint Joseph... C'est la cause formelle, par laquelle la chose est déterminée à être un être en particulier.

De plus, il faut qu'un artisan travaille pour donner sa forme à la statue. C'est la cause efficiente, grâce à laquelle un être devient ce qu'il est. Enfin, l'artisan sculpte la statue dans un certain but : rendre gloire à Dieu, aider les âmes à prier... C'est la cause finale, ou ce en raison de quoi la chose est faite.

Lorsque nous possédons les quatre causes d'un être, nous atteignons la connaissance la plus parfaite que nous pouvons en avoir ici-bas.

Il faut par ailleurs noter que d'autres causes interviennent pour compléter une explication. L'une en particulier est appelée en latin cause « removens prohibens », ce qui se traduit par la cause qui enlève l'obstacle. Par exemple, pour construire une maison, il faut tout d'abord niveler le terrain. C'est une cause « removens prohibens », puisqu'elle ôte un obstacle qui empêche la construction de la maison

II - ANALYSE DE LA DÉCLARATION

Tâchons donc d'analyser la déclaration du 21 novembre 1974 à l'aune des quatre causes.

Nous pouvons penser que la cause matérielle est l'attachement à la Tradition, c'est-à-dire le fait de s'en tenir « fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Église (...) ». C'est tout ce qui constitue le trésor de la Tradition, et dont le prix est chaque jour davantage mis en lumière par les errements des prêtres modernistes et les absurdités du monde contemporain.

La cause formelle est notre foi catholique, « clairement exprimée et professée par le magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles ». En effet, toutes nos pratiques traditionnelles perdraient leur



sens si elles n'étaient vivifiées par une profonde foi. Tout s'explique par la foi : un attachement à la messe tridentine pour des raisons purement sentimentales ou esthétiques serait de peu de valeur ; les bonnes mœurs disposent à recevoir la foi, et à croître dans la vie de la foi ; le prêtre et le catéchisme transmettent la foi.

La cause efficiente, qui permet cet attachement à la Tradition, est principalement la poursuite de « *l'œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours* ». La formation des prêtres est la principale œuvre de la Fraternité, et les séminaires sont ses joyaux. Les autres œuvres, comme les priures et les écoles, pour importantes qu'elles soient, ne viennent jamais que seconder ce but premier.

La cause finale est l'adhésion à « *la Rome éternelle, maîtresse de foi et de vérité* », et partant à l'Église catholique et à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Le principal but de la vie chrétienne est la gloire de Dieu, et la déclaration n'y fait pas exception.

Une dernière cause apparaît dans cette déclaration : la cause « *removens prohibens* », qui enlève l'obstacle empêchant la poursuite des quatre précédentes causes. Cet obstacle est le modernisme, qui contribue « *à la démolition de l'Église, à la ruine*

du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements (...) ».

Or, la cause « *removens prohibens* » est une cause accidentelle, elle est moins importante que les quatre autres. La lutte contre le modernisme vise donc à ôter un obstacle qui empêche l'expansion et le règne de l'Église. C'est donc une lutte de la plus haute importance, dont la nécessité se fait chaque jour sentir lorsque l'on constate les dégâts du modernisme, mais elle n'est pas ce qui nous définit profondément. Notre raison d'être est d'abord l'attachement à la véritable Église catholique, au sacerdoce de toujours, à la messe tridentine, et ce en raison de notre foi catholique.

Autrement dit, la Tradition ne se définit par essentiellement comme un mouvement contre le modernisme, mais par sa fidélité à la véritable Église catholique.

Poursuivons donc notre combat, mais sans l'amertume ni l'aigreur qui pourraient survenir en raison de l'obstacle du modernisme toujours présent. Voyons premièrement et avant tout, dans ce combat, la gloire de Dieu et la sainte Église catholique, et obtenons-en la vigueur nécessaire pour continuer le chemin tracé par notre fondateur.

CARNET PAROISSIAL



SOCIÉTÉ DE JÉSUS - SOCIÉTÉ DE MARIE, ABBÉ C. DU CREST

LA congrégation des Jésuites, appelée aussi *Compagnie de Jésus* ou *Société de Jésus* a pu être présentée comme l'arme d'élite de l'Église : composée uniquement d'hommes, la formation y est très longue, la hiérarchie militaire, ses lycées réputés. Fondée par saint Ignace de Loyola, instaurateur des fameux *Exercices spirituels*, et devenue un instrument de la plus grande gloire de Dieu, la congrégation ne plut pas aux forces du Mal. Au point d'aller jusqu'à la dissoudre d'abord dans plusieurs pays, puis même par Rome : pendant quarante ans, de 1773 à 1814.

Au lendemain de la Révolution, un groupe d'une quinzaine de séminaristes lyonnais épris de perfection et dévots à Marie eut l'idée de fonder une congrégation semblable à la Société de Jésus tout juste rétablie, mais vouée à honorer Marie. La Vierge, disaient-ils, aura un rôle particulier à remplir dans les derniers temps...

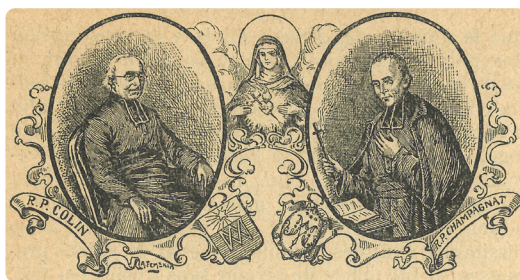
L'émulation de ce groupe de *Saint-Irénée* fut telle qu'après leur ordination et leur dispersion dans le diocèse de Lyon, plusieurs de ses membres œuvrèrent en faveur de cette Société de Marie. Ils en avaient pris l'engagement aux pieds de Notre-Dame, à Fourvière.

Le premier à fonder une communauté fut l'abbé Marcellin Champagnat : affecté à une paroisse rurale du Pilat, il prit conscience de l'ignorance religieuse consécutive à la Révolution. Il eut donc l'initiative de créer des écoles pour les campagnes, au contraire des Frères des Écoles chrétiennes¹ implantés dans les villes. Les écoles étaient dirigées et gérées par quelques frères qu'il forma. Ainsi naquirent les *frères maristes des écoles* : les fondations se multiplièrent dans la région.

Une communauté de *Sœurs de Marie* fut lancée peu après à Rive-de-Gier et à Saint-Clair du Rhône, dédiée elles aussi à l'éducation des enfants. Un tiers ordre se constitua en parallèle.

Des religieux et des religieuses dédiés à l'éducation populaire ; un tiers ordre ; quelques prêtres

1 Fondés par saint Jean-Baptiste de La Salle un siècle plus tôt.



dévots à Marie : cela constituait-il un ordre religieux ? La *Société de Marie* n'avait pas encore d'existence canonique... et les autorités du diocèse de Lyon n'y étaient pas favorables ! Les vicaires généraux² avaient pour politique légitime de renforcer les congrégations minées par la Révolution.

Le père Jean-Claude Colin, qui s'avèrera être le véritable fondateur de la société, rédigea malgré tout la règle des maristes : d'une grande sainteté, il le fit sous la conduite de Marie en bénéficiant de grâces particulières et mystiques.

Les autorisations parvinrent en 1823 de Rome puis des diocèses de Lyon et Belley. Le père Champagnat reçut l'autorisation de former un véritable noviciat, pour les petits frères de Marie qu'il implanta à l'Hermitage, près de Saint-Chamont.³

Le père Colin obtint la reconnaissance des sœurs, puis des prêtres, au diocèse de Belley (Ain). Bien qu'il revenait aux *pères maristes* de constituer la branche principale de la Société de Marie, ils furent les derniers à constituer une communauté. Ils devinrent missionnaires dans les paroisses de France et dans les pays de mission, particulièrement en Océanie.⁴

Cependant Rome ne donna pas l'autorisation à l'ensemble des congrégations dédiées à Marie (pères maristes, petits frères de Marie, sœurs maristes, tertiaires) de constituer une société religieuse unifiée, par crainte que la Société de Marie ne devienne trop puissante comme l'avait été la Société de Jésus.

Fondations lyonnaises ayant vu le jour au lendemain de la Révolution française, ces congrégations religieuses porteront dans les campagnes de France et aux extrémités de la terre l'Évangile selon la Vierge Marie.

2 Le cardinal Fesch, oncle de Napoléon I^{er} et archevêque de Lyon était exilé à Rome.

3 La maison mère déménagera à Saint-Genis-Laval en 1853. L'actuel collège Saint Thomas d'Aquin y est l'ancien scolasticat des frères maristes.

4 Jean-Baptiste Pompallier, mariste et premier vicaire apostolique d'Océanie ; saint Pierre Chanel, mariste lui aussi, y mourra martyr en 1841.

INFORMATIONS - PRIEURÉ SAINT-IRÉNÉE

23 QUAI PERRACHE, LYON 2^e

dimanches et fêtes :
8h30 : messe basse (sauf juillet et août)
10h00 : messe chantée
18h30 : messe basse

en semaine (se renseigner) :
7h15, 11h30 et 18h30

www.aigledelyon.fr

09 50 38 69 89 - 69p.lyon@fsspx.fr
ABBÉ CYPRIEN DU CREST PRIEUR
07 68 68 60 33 - c.ducrest@fsspx.email

ABBÉ ALEXIS RAMPON COLLABORATEUR
07 67 20 21 30 - a.rampon@fsspx.email

SANCTUAIRE SAINT-JOSEPH

925, route Saint-Sauveur
26 600 CHANTEMERLE-LES-BLÉS

dimanches et fêtes : 10h
(été, se renseigner)

1^{er} samedi du mois (sauf juillet et août) :
18h00, suivi du Salut du St-Sacrement



DÉCLARATION DU 21 NOVEMBRE 1974, MGR LEFEBVRE

NOUS adhérons de tout cœur, de toute notre âme à la Rome catholique, gardienne de la foi catholique et des traditions nécessaires au maintien de cette foi, à la Rome éternelle, maîtresse de sagesse et de vérité.

Nous refusons par contre et avons toujours refusé de suivre la Rome de tendance néo-moderniste et néo-protestante qui s'est manifestée clairement dans le concile Vatican II et après le concile dans toutes les réformes qui en sont issues.

Toutes ces réformes, en effet, ont contribué et contribuent encore à la démolition de l'Église, à la ruine du Sacerdoce, à l'anéantissement du Sacrifice et des Sacrements, à la disparition de la vie religieuse, à un enseignement naturaliste et teilhardien dans les Universités, les Séminaires, la catéchèse, enseignement issu du libéralisme et du protestantisme condamnés maintes fois par le magistère solennel de l'Église.

Aucune autorité, même la plus élevée dans la hiérarchie, ne peut nous contraindre à abandonner ou à diminuer notre foi catholique clairement exprimée et professée par le magistère de l'Église depuis dix-neuf siècles.

« S'il arrivait, dit saint Paul, que NOUS-MÊME ou un Ange venu du ciel vous enseigne autre chose que ce que je vous ai enseigné, qu'il soit anathème. » Gal. 1⁸

N'est-ce pas ce que nous répète le Saint-Père aujourd'hui ? Et si une certaine contradiction se manifestait dans ses paroles et ses actes ainsi que dans les actes des dicastères, alors nous choisissons ce qui a toujours été enseigné et nous faisons la sourde oreille aux nouveautés destructrices de l'Église.

On ne peut modifier profondément la « lex orandi » sans modifier la « lex credendi ».

À messe nouvelle correspond catéchisme nouveau, sacerdoce nouveau, séminaires nouveaux, universités nouvelles, Église charismatique, pentecôtiste, toutes choses opposées à l'orthodoxie et au magistère de toujours.

Cette Réforme étant issue du libéralisme, du modernisme, est tout entière empoisonnée ; elle sort de l'hérésie et aboutit à l'hérésie, même si tous ses actes ne sont pas formellement hérétiques. Il est donc impossible à tout catholique conscient et fidèle d'adopter cette Réforme et de s'y soumettre de quelque manière que ce soit.

La seule attitude de fidélité à l'Église et à la doctrine catholique, pour notre salut, est le refus catégorique d'acceptation de la Réforme.

C'est pourquoi sans aucune rébellion, aucune amertume, aucun ressentiment nous poursuivons notre œuvre de formation sacerdotale sous l'étoile du magistère de toujours, persuadés que nous ne pouvons rendre un service plus grand à la Sainte Église Catholique, au Souverain Pontife et aux générations futures.

C'est pourquoi nous nous en tenons fermement à tout ce qui a été cru et pratiqué dans la foi, les mœurs, le culte, l'enseignement du catéchisme, la formation du prêtre, l'institution de l'Église, par l'Église de toujours et codifié dans les livres parus avant l'influence moderniste du concile en attendant que la vraie lumière de la Tradition dissipe les ténèbres qui obscurcissent le ciel de la Rome éternelle.

Ce faisant, avec la grâce de Dieu, le secours de la Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pie X, nous sommes convaincus de demeurer fidèles à l'Église Catholique et Romaine, à tous les successeurs de Pierre, et d'être les « *fideles dispensatores mysteriorum Domini Nostri Jesu Christi in Spiritu Sancto* ». Amen.



Aigle de Lyon

NUMÉRO 384 - NOVEMBRE 2024
SUPPLÉMENT

DATES À RETENIR

DOCTRINE CHRÉTIENNE

Le mardi soir à 20h

26 NOVEMBRE

10 DÉCEMBRE

7 ET 21 JANVIER

4 ET 25 FÉVRIER

18 MARS

1^{ER} AVRIL

6 ET 20 MAI

3 ET 17 JUIN

CERCLE DE L'IMMACULÉE

Activités pour les étudiants

11 DÉCEMBRE

15 JANVIER

5 FÉVRIER

19 MARS

9 AVRIL

14 MAI

11 JUIN

MESSE DES PAPAS

Le mercredi matin à 6h30

4 DÉCEMBRE / 8 JANVIER

5 FÉVRIER / 19 MARS

9 AVRIL / 7 MAI / 4 JUIN

MESSE DES MAMANS

Le vendredi matin à 9h30

6 DÉCEMBRE / 10 JANVIER

7 FÉVRIER / 21 MARS

11 AVRIL / 9 MAI / 6 JUIN

RÉCOLLECTION DU TIERS ORDRE

Le samedi matin à 11h

7 DÉCEMBRE

11 JANVIER

8 FÉVRIER

29 MARS

10 MAI

21 JUIN

DÎNER PAROISSIAL

LE S. 8 FÉVRIER

BROCANTE DU PRIEURÉ

LES 8 ET 9 MARS

JOURNÉE BRICOLAGE

LE SAMEDI 15 MARS

INSTALLATION DU REPOSOIR

LE S. 05 AVRIL

SEMAINE SAINTE

DU 13 AU 20 AVRIL

1^{ES} COMMUNIONS LE D. 1^{ER} JUIN

PÈLERINAGE DE PENTECÔTE

7, 8, 9 JUIN

FEUX DE LA S^T JEAN

LE S. 21 JUIN

FÊTE-DIEU LE D. 22 JUIN

IMMACULÉE CONCEPTION

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE, 18H30



PROCESSION - MONTÉE À FOURVIÈRE

CONFERENCE

Elever l'âme par le beau: la quête d'un artiste peintre

par Pierre HENRI-ROUSSEAU,



Le 05 décembre 2024 à 20h
23 Quai Perrache, Lyon 02

Entrée gratuite, participation libre; Apéritif tiré du sac à l'issue

Prieuré Saint Irénée,

<https://lestoilesdumatin.fr>